



Rectorat

Programme annuel de prévention académique

2012-2013

Le présent Programme annuel de prévention académique 2013 s'inspire des « orientations stratégiques du Ministère de l'Éducation nationale pour 2012-2013 » en matière de prévention des risques professionnels arrêtées en CHSCT ministériel le 10 octobre 2012, ainsi que des programmes annuels de prévention ministériels des années précédentes. Il s'inscrit dans la continuité du programme 2012 et a pour objectif d'impulser une culture de la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'académie

I – Fonctionnement du CHSCT académique

Le remplacement des CHS en CHSCT et les nouvelles attributions des secrétaires des CHSCTA doit permettre d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'instance et du traitement des questions de santé, sécurité et conditions de travail

Objectifs :

Maintenir le rythme de trois réunions statutaires annuelles, selon un calendrier prévisionnel
Organiser des réunions de travail entre le Secrétaire du CHSCTA et le Président (ou son représentant), afin de définir les modalités pratiques de fonctionnement du comité en relation avec les services académiques (ordre du jour, calendrier des visites, ..).

II - Démarche de prévention des risques professionnels : le document unique

Le programme annuel de prévention ministériel 2012 prévoyait la finalisation de la rédaction du document unique pour la fin de l'année scolaire .2011-2012.

Le taux de réalisation des D.U. dans l'académie a fortement progressé en 2012. 91% des écoles ont produit un document dont la qualité doit-être améliorée, il en va de même pour quelques collèges.

L'expérimentation sur la prise en compte des risques psychosociaux dans les documents unique avec l'accompagnement de l'ARACT va permettre le déploiement de la méthode et des outils en 2013 ;

Objectifs :

Atteindre un taux de 100% des établissements et services ayant réalisé le document unique
Poursuivre la communication et l'accompagnement en direction des équipes d'établissement (des chefs d'établissement et directeurs d'école, réunions de bassin, formation des gestionnaires, des CHSCT) afin d'améliorer la qualité des documents produits
Mettre à jour le document unique annuellement et développer un plan d'actions de prévention dans les services et établissements ayant déjà formalisé les résultats de l'évaluation des risques.
Introduire la prise en compte des risques psychosociaux dans les documents uniques cette année, avec un accompagnement particulier des équipes d'établissement.

III – Coordination de l'action de l'académie avec celle des collectivités territoriales dans les établissements par le biais de conventions et de réunions de travail régulières.

Objectif :

Finaliser la convention avec le Conseil régional et poursuivre les travaux avec le conseil général

IV – Animation du réseau des assistants de prévention et la valorisation de la mission.

Le réseau des assistants de prévention est constitué de personnels d'origine professionnelle variée. La valorisation de la fonction est variable selon les établissements et la personnalité de la personne désignée.

Objectifs :

Favoriser les formations-action pour rendre performants les assistants de prévention

Utiliser un outil collaboratif en ligne composé d'espaces d'échanges et de ressources (outils de suivi, documents, échanges de pratiques, calendrier des opérations à mener tout au long de l'année, repères statistiques ...)

Constituer des modules de formation permettant à chaque assistant d'établir un parcours de formation individualisé en cohérence avec la professionnalisation à terme de cette mission (cf. fiche de poste au RIME).

Une attestation de compétence sera remise à chaque assistant au terme de sa progression.

V – Prévention des risques psychosociaux

L'académie s'est fortement mobilisée dans la démarche d'évaluation des risques psychosociaux dans les EPLE. Une information régulière du groupe de travail « RPS », des personnels d'encadrement, des membres du CHSCTA à été effectuée.

Objectifs :

Analyser et exploiter la synthèse académique d'évaluation des risques en groupe de travail

Définir des indicateurs de suivi des risques psychosociaux

Elaborer et suivre un plan d'action académique reposant sur l'articulation des activités des différents acteurs académiques.

Développer des actions d'informations et de formation destinées aux personnels et à l'encadrement

VI- Prévention des T.M.S. (Troubles Musculo-Squelettiques)

Les documents uniques font apparaître de manière encore insuffisante les T.M.S.

Objectifs :

détecter et assurer le suivi médical des personnels à risque

Informier et former les personnels aux gestes et postures

Poursuivre les partenariats avec des organismes intervenant dans le champs de la prévention

VII- Prévention des C.M.R. (Cancérogènes Mutagènes Repro-toxiques)

Améliorer la constitution du fichier médical des personnels à risque et la prévention des risques chimiques liés à l'utilisation des CMR par les chefs d'établissement

Objectif :

Repérer les personnels exposés afin qu'ils soient suivis par la médecine de prévention dans le cadre de la surveillance médicale renforcée.

VII- Déchets chimiques et radioactifs

Le recensement des déchets et des produits chimiques non identifiés a été réalisé dans les établissements du 2nd degré. Tous les EPLE sont concernés.

Par ailleurs des composants radioactifs subsistent dans 4 lycées.

Objectifs :

Procéder au retrait des substances chimiques et des composants radioactifs à éliminer.

Finaliser le partenariat avec la Préfecture (Service interministériel de défense et de protection civile) afin d'organiser la campagne de retrait.